CANADA PROVINCE DU QUÉBEC DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS



CANADA PROVINCE OF QUEBEC DISTRICT OF HULL

MUNICIPALITY OF CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de règlement numéro 1148-20 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Ajout des dispositions des projets commerciaux et résidentiels intégrés à la zone CA-216

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

- 1. À la suite de l'assemblée de consultation publique tenue le 8 décembre 2020, le conseil a adopté le 12 janvier 2021, le second projet de règlement numéro 1148-20 modifiant le règlement de zonage numéro 636-05.
- 2. Ce second projet contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées résidant des secteurs suivants :
- la zone CA-216 et les zones contigües LA-212, RA-264, CA-209-241, CA-217 et PU-213

Afin qu'un règlement qui le contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au courriel suivant : avis@chelsea.ca

La demande doit être relative aux dispositions

- Introduire les dispositions particulières 6, 7 et la nouvelle dispositions particulière 54 à la zone CA-216.
- Introduire la nouvelle disposition particulière 54 qui va se lira comme suit, « Malgré toute autre disposition du présent règlement, dans le cadre d'un projet résidentiel intégré, il est permis de relier les bâtiments au moyen de passerelles ainsi que de relier les fondations des bâtiments pour des raisons fonctionnelles. »

3. Pour être valide. la demande doit :

- être reçue au bureau de la Municipalité de Chelsea au 100, chemin d'Old Chelsea au plus tard le vendredi 29 janvier 2021;
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et indiquer quelle est la zone visée par cette demande;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où elle provient n'excède

PUBLIC NOTICE

REQUEST TO PARTICIPATE IN A REFERENDUM

To any interested persons eligible to sign a request to participate in a referendum.

Second Draft By-Law Number 1148-20 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Introduce provisions for integrated commercial and residential projects into zone CA-216

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT

- 1. Following the public consultation meeting held on December 8th, 2020, Council adopted on January 12th, 2021 the Second Draft By-law Number 1148-20 amending the Zoning By-law Number 636-05.
- 2. This Second Draft contains provisions that can be subjected to a request on behalf of any interested persons located in the following sectors:
- Zone CA-216 and adjacent zones LA-212, RA-264, CA-209-241, CA-217 et PU-213

Whereas a by-law containing these provisions can be submitted for their approval according to the *Elections and* Referendum Act of the Municipalities. Information to determine which interested persons have the right to sign a request can be obtained at the following email: avis@chelsea.ca.

The request must be relative to the following provisions:

- Introduce special provisions 6, 7 and the new special provision 54 in CA-216 zone.
- Introduce the new special provision 54 which will read as follow, "Despite any other provision of this by-law, within an integrated residential project, it is allowed to connect the buildings by means of footbridges as well as to connect the foundations of the buildings for functional reasons".

3. To be valid, the request must be:

- Received at the Chelsea Town Hall, located at 100 Old Chelsea Road, on or before Friday, January 29th, 2021;
- Clearly indicating the provision that is referred to, the zone from which it originates and identify which zone is targeted by this request;
- Be signed by at least 12 interested persons in the zone from which it originates or by at least the majority of them if the number of persons interested in the zone from which it originates does not exceed 21.

droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **12 janvier 2021**, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle

- **5.** Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
- **6.** Le second projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité à www.chelsea.ca et à la suite de ce présent avis.

DONNÉE À CHELSEA, QUÉBEC ce 21° jour du mois de janvier 2021

sign on their behalf.

Condition for the right to sign a request in the name of a legal person: any legal person must designate, among its members, administrators and employees, by Resolution, a person that on **January 12**th **2021**, is of legal age, a Canadian citizen and not under guardianship.

- **5.** Any provisions set out in the Second Draft By-law that are not subject to a valid request will be included in a bylaw that will not require approval from eligible voters.
- **6.** This Second Draft By-law can be consulted on the municipal website at www.chelsea.ca or following this public notice.

GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC on this 21st day of January 2021

Sh. Dais Motal

Me John-David McFaul

Directeur général et secrétaire-trésorier / Director General & Secretary-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Chelsea (www.chelsea.ca) et l'avoir affiché sur le babillard de l'Hôtel-de-Ville, en date du 21 janvier 2021.

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, undersigned, John-David McFaul, Director General & Secretary-Treasurer of the Municipality of Chelsea, certify under my oath of office, that I have published the above Public Notice on the website of the Municipality of Chelsea (www.chelsea.ca) and posted a copy on the Town Hall bulletin board, in date of January 21st, 2021.

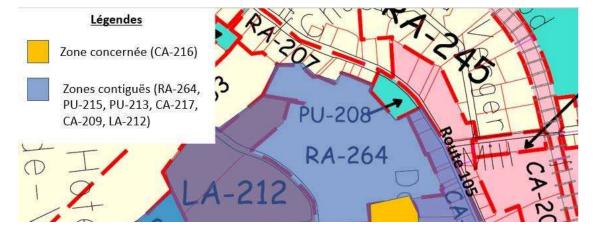
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21e jour du mois de janvier 2021

In witness thereof, I issue this certificate on this 21th day of January 2021

A Said Moral

Me John-David McFaul

Directeur général et secrétaire-trésorier / Director General & Secretary-Treasurer



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1148-20

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – AJOUT DES DISPOSITIONS DES PROJETS COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS À LA ZONE CA-216

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage aux fins de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été déposée afin de permettre les projets résidentiels et commerciaux intégrés dans la zone CA-216;

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage permettrait de construire plus d'un bâtiment sur un même lot dans cette zone;

ATTENDU QUE cette modification vise aussi à créer une nouvelle disposition particulière applicable à la zone CA-216 concernant les passerelles dans les projets résidentiels intégrés afin que celles-ci ne soient pas comptabilisées dans la superficie du bâtiment et que chaque bâtiment de part et d'autre soit considéré distinct l'un de l'autre;

ATTENDU QUE Le conseil juge opportun de procéder à la demande de modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 15 janvier 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 4 février 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 3

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié par l'ajout à la page « Légende des dispositions particulières applicables à une zone » de la disposition cinquante-quatre (54) qui doit se lire comme suit :

(54) Malgré toute autre disposition du présent règlement, dans le cadre d'un pro et résidentiel intégré, il est permis de relier les bâtiments au moyen de passerelles ainsi que de relier les fondations des bâtiments pour des raisons fonctionnelles.

ARTICLE 4

Me John David McFaul

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS

D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12e jour du mois de janvier 2021.

Directeur general et Secrétaire-trésorier	Mairesse
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	4 février 2020
DATE D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	4 février 2020
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	8 décembre 2020
DATE D'ADOPTION DU SECOND PROJET:12 janvier 2021	
DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT :	
NO DE RÉSOLUTION :	